

REPUBLIQUE DU SENEGAL



REUNION DES COMITES PERMANENTS

Rapport sur l'assistance aux victimes

Genève du 25 au 29 MAI 2009



- Les secours d'urgence sont opérés à 90% par l'Armée. Du fait de l'insécurité, les militaires sont présents dans beaucoup de localités en Casamance.
- Le transport vers la structure médicale de référence n'est pas médicalisé et peut durer en moyenne 120 mn et plus pour les zones enclavées. Le CNAMS envisage de se doter d'un véhicule médicalisé pour le transport des victimes de mine.
- Entre 2005 et 2009, le taux de décès est de 04,21% contre 19,87% entre 1999 et 2004.



Réhabilitation physique

- En 2009, une association dénommée « Radeaux de l'Espoir » appuyée par le Gouvernement Suisse, a mis sur pied un atelier de réparation de fauteuils roulants (tricycles) à Ziguinchor.



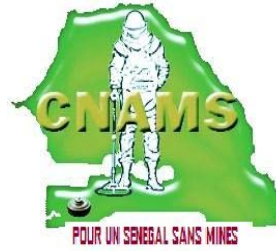
Appui psychologique et réadaptation sociale

- Le handisport est très développé en Casamance. Au palmarès on peut noter cinq (05) médailles dont trois (03) en or, aux jeux africains, en février 2007 à Nouakchott. Il bénéficie de l'appui du Ministère des Sports.
- Lors de la célébration de la Journée internationale de sensibilisation et d'assistance à la lutte antimines, des matchs de handi-basket sont organisés et des trophées mis en jeu.
- En 2009, les fauteuils roulants de la ligue des handicapés moteurs de Ziguinchor ont été réparés.

Match de handisport 04/4/09



Don de vélo à une victime de mine

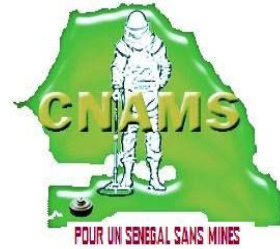




- 30 rampes d'accès ont été construites dans les écoles de Mpack, Gonoum et Youtou, par YMCA.
- La question de l'accessibilité aux bâtiments et services est réglée par les articles 38 et 39 de la Loi d'orientation sociale. Les permis de construire, de rénover ou de réhabiliter ne seront plus autorisés si l'accessibilité des personnes handicapées n'est pas prise en compte.



- En 2009, YMCA a sponsorisé 281 élèves dont 181 filles, dans les villages de Youtou, Gonou, Loudia (arrondissement de Cabrousse), Mpack (Arrondissement de Niaguis).
- La dotation en vivres du PAM à la Fédération des Associations de Personnes Handicapées (FAPH) dont l'ASVM est membre est constante.
- Les denrées distribuées sont constituées par des céréales, des légumineuses, d'huile et de sel



Appui à la réinsertion économique

- Des associations de personnes handicapées de la Casamance, dont les femmes de l'ASMV, ont bénéficié d'un financement du Ministère de la Famille, dans le cadre d'un programme de Réhabilitation à Base Communautaire (RBC). Ces femmes développent, depuis 2007, une activité de teinture.
- En 2008-2009, dans le cadre d'un projet Partenariat Public Privé (PPP), élaboré et mis en œuvre par le ProCas, 07 unités de transformation des noix d'anacarde sont créées (les 04 appartiennent à des handicapés) avec 25 emplois au bénéfice des handicapés.

Boutique d'une victime de mine

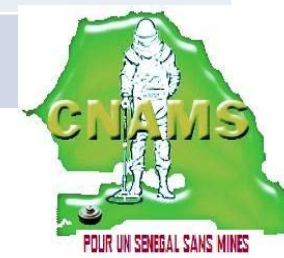




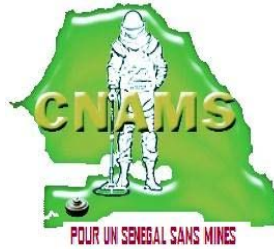
Lois et politiques publiques

- Une loi relative à l'interdiction des mines antipersonnel a été adoptée par l'Assemblée, le 14 juillet 2005.
- Le Sénégal a signé et ratifié la Convention sur les droits des personnes handicapées
- Le projet de Loi d'orientation sociale a été présenté et discuté en Conseil des ministres le 22 janvier 2009 ; le processus d'adoption par les deux chambres est en cours.
- La Stratégie Nationale d'action antimines a été validée, en mai 2009.

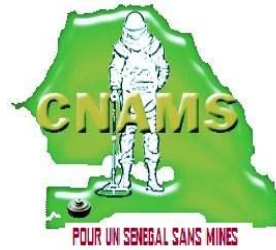
Activités	Bénéficiaires	Observations
Soutiens sanitaires	223	100% des victimes de mines sont touchées
Kinésithérapie pour amputés	506	100% des victimes de mines sont touchées
Appareillage	1332	166,29% des handicapés moteurs de Ziguinchor. Le renouvellement des appareils se fait de manière continue. 100% les victimes de mines
Formation en réhabilitation psychosociale (l'aide des	116	100% des bénéficiaires sont des victimes de mines.
Soutiens scolaires	3281	80,81% des élèves handicapés
Appuis alimentaires	24514	100% des handicapés en ont bénéficiés



Défis à relever

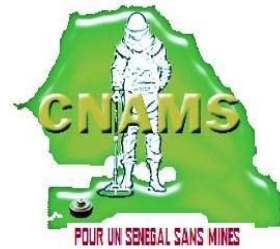


- Recensement des victimes de mines, en collaboration avec les partenaires: localiser les victimes et définir leurs besoins actuels.
- Mettre en place un système de surveillance des accidents
- Accès facile au renouvellement des appareils pour les victimes de mines.
- L'accessibilité des CRAO en matières premières pour l'appareillage



- L'achèvement des travaux et l'équipement du Centre psychiatrique de Kénia ;
- Faciliter l'accès à l'emploi pour les Victimes et autres handicapés;
- Adoption de la loi d'orientation sociale.
- Elaboration d'un Plan d'action national sur l'assistance aux victimes.

Priorités 2010-2014



L'atelier de validation de la Stratégie Nationale d'Action Antimines a décidé de:

- la tenue d'un Conseil interministériel sur l'assistance aux victimes;
- la mise en place d'un fonds pour la prise en charge des victimes de mines (gratuité des soins, aide à la mobilité, bourses scolaires, appui à la réinsertion, ...).